



# COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE



Nantes, le 3 février 2020

## Avis des élus CSE sur le projet de la sécurité et la gestion des fonds en agence

Au cours de la séance du 19 Décembre 2019, il a été présenté aux élus du Comité Social et Économique, le dossier relatif à la nouvelle organisation pour la sécurité et la gestion des fonds en agence.

L'objectif pour la CEBPL est de rappeler les règles et les modalités de gestion des fonds en agence.

Le choix de la CEBPL est donc de rationaliser son parc d'automate avec un principe d'un GAB par agence (Une présentation a été faite auprès de l'instance CHSCT en mai 2019.) en conservant le GAB en interne. Le fait de remplacer les portes automatiques par des portes ouvrant à la française limite l'entrée aux personnes handicapées en fauteuil roulant, et donc leur accès au GAB. Quelle est la position de la commission Handicapé ?

L'externalisation du traitement des GABS doit amener l'entreprise à revoir le référentiel sécurité. A ce jour nous constatons pour les agences déjà externalisées que les procédures d'intervention des Gabistes ne sont pas uniformisées. En tout état de cause les élus du CSE s'interrogent sur la fragilisation de la sécurité en agence (multiplication des intervenants et intervention sur les horaires d'ouverture dans certaines agences) ils demandent donc que les procédures soient harmonisées afin d'éviter toute dérive.

Les élus du CSE regrettent que seul le coût ait motivé la décision de l'enlèvement d'un automate ; dans certains endroits, le GAB externe était plus utilisé que celui situé en interne. (Face à un parking par exemple) Les élus remarquent que certains points de vente passent de 3 à un seul distributeur (ex SAUMUR St PIERRE) et que de ce fait, la gestion de l'accueil génère beaucoup de mécontentements et un temps plus long d'attente au distributeur. Le hall d'accueil se trouve ainsi sur-occupé par les clients attendant leur tour.

Les rapprochements d'agences ont également un impact sur le référentiel sécurité avec la levée du caractère exceptionnel permettant l'accès à l'ETS avant la fermeture des agences ouvertes les après-midi.

La volonté de la CEBPL est d'externaliser le traitement des fonds des distributeurs à 100 %. Sur la présentation faite aux élus, les coûts de cette externalisation ne sont pas mentionnés. Quel sera le coût à terme du prestataire ? Et quels seront les coûts de réfections des ETS si toutes les agences sont externalisées ?

Nous profitons d'alerter la Direction sur la gestion des flux des chèques, des remittants professionnels et de la clientèle BDR qui viennent diminuer le temps de disponibilité des GAB à l'ensemble de la clientèle.

Résultat des votes : 24 votants

- 10 votes favorables au projet
- 0 votes défavorables au projet
- 14 abstentions

Jocelyn BONOUVRIER  
Secrétaire du Comité Social et Économique